

**Association Française des  
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés  
CGPC**

**Membre du Financial Planning Standard Board (FPSB)  
et affiliée au Certified Financial Planners (CFP)**  
*Association déclarée loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (et textes subséquents)*

---

**EXAMEN DE CERTIFICATION**

**2005**

---

**Unité de valeur 5**

**Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global**

*Durée : 4 heures*

*Coefficient 2*

*Documents à disposition : Néant*

---

Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS

Tel. 01 40 06 08 08 - Fax. 01 40 06 96 23

e-mail : [info@cgpc.net](mailto:info@cgpc.net)

Web : [www.cgpc.net](http://www.cgpc.net)

## REMARQUES PRELIMINAIRES

L'objectif de cette UV de synthèse sera de faire comprendre à votre lecteur (LE CLIENT) votre démarche de Conseil en Gestion de Patrimoine selon les principes méthodologiques suivants:

- ✓ D'où part-on ?
- ✓ Pour atteindre quels objectifs ?
- ✓ Par quels moyens ?

Le résultat attendu n'est pas de vous faire réaliser un travail de rédaction de type académique non plus que de vous demander une présentation exhaustive des solutions que vous proposerez.

Au plan de la forme ce travail écrit devrait constituer la trame de ce que serait le rapport oral de votre diagnostic et de vos conclusions argumentées. Préférez des phrases courtes et précises à de longs développements confus.

## **AVANT DE LIRE VOTRE SUJET :**

**Reportez votre numéro d'identifiant (indiqué sur votre table) et les deux premières lettres du centre d'examen (exemple : LY pour Lyon):**

- 1) dans le coin cacheté de votre copie**
- 2) dans le coin gauche de cette même copie**
- 3) en 1<sup>ère</sup> page du sujet/QCM**
- 4) sur vos différentes copies**

**nb : ne jamais inscrire votre nom ! (sauf dans le coin cacheté des copies)**

**Attention ! Sujet RECTO - VERSO**

### **Présentation de la famille :**

Monsieur Pierre SAMSON est sur le point de fêter ses 59 ans. D'un premier mariage achevé par un veuvage, il a eu 2 enfants : Louis (28 ans) et Paul (25 ans). Tous deux sont financièrement indépendants.

Madame Vanessa SAMSON a également connu un veuvage. Elle a 52 ans. Sa fille, Aurore, (23 ans) vient de terminer ses études et a signé un CDI. On considérera qu'Aurore est maintenant totalement indépendante financièrement. Elle est d'ores et déjà détachée du foyer fiscal.

Monsieur et Madame SAMSON se sont mariés en 1990 (Communauté Réduite aux Acquets). Ils n'ont pas d'enfant commun mais forment une famille très unie dans laquelle les enfants des lits différents se considèrent comme de véritables frères et sœur de sang...

### **Contexte professionnel :**

Monsieur SAMSON, ingénieur de formation, est cadre supérieur dans le secteur chimique. Son salaire annuel brut est de 125.000 €.

Notre client n'aura validé que 148 trimestres au regard de la CNAV à 60 ans mais il envisage de prendre sa retraite dès cette date. Sa future pension brute a été chiffrée à 60.000 € pour un départ à 60 ans. Ayant peu d'ancienneté dans sa société actuelle il ne pourra pas compter sur une indemnité de départ en retraite significative.

Madame SAMSON n'exerce pas d'activité professionnelle.

### **Projet immédiat :**

Monsieur SAMSON ne veut pas tomber dans l'oisiveté et consacrera ses premières années de retraite à aider son fils Louis qui a décidé de créer un cabinet de conseil en ressources humaines. Cette participation active ne sera pas rémunérée et ne nécessite aucun investissement financier de la part de notre client.

### **Chiffres caractéristiques :**

Voir tableaux de chiffres annexés.

## **PREOCCUPATIONS DE LA FAMILLE SAMSON :**

### **RETRAITE :**

La décision de cesser l'activité professionnelle est prise. En revanche, les époux SAMSON se refusent à envisager de réduire leur train de vie.....

### **IMMOBILIER :**

L'appartement familial, acheté il y a trois ans, n'a qu'un défaut : il manque la pièce dans laquelle Monsieur SAMSON pourrait installer un espace « loisirs » avec, en particulier, sa collection de timbres...Or Madame SAMSON vient d'apprendre que l'appartement mitoyen allait être vendu. Le prix évoqué est raisonnable (180.000 €) et les travaux d'unification des deux appartements seraient faibles (moins de 20.000 €) mais la trésorerie courante du ménage est peut-être insuffisante...

### **PROTECTION DU CONJOINT APRES LE DEPART EN RETRAITE.**

#### **PROTECTION D'AURORE :**

Monsieur SAMSON ne s'est jamais interrogé sur les conséquences financières immédiates de sa prochaine cessation d'activité. Il se préoccupe, en particulier du sort qui serait celui de son épouse, laquelle ne pourra compter sur aucune retraite personnelle.

En outre, Monsieur SAMSON voudrait que les **trois** enfants qu'il a élevés (Louis, Paul et Aurore) bénéficient d'un sort financier comparable alors que les situations de fortune des deux branches seront un jour différentes : Madame SAMSON ne peut compter sur aucun héritage ; en revanche Monsieur SAMSON, fils unique, recevra un jour le patrimoine de son père. Celui-ci est estimé aujourd'hui à 3 millions d'euros.

Monsieur SAMSON, père, a 85 ans. Il est en excellente santé mais n'est pas disposé à faire des donations de son vivant...

### **OPTIMISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE :**

Notre client n'a jamais pris le temps de « gérer » ses affaires. A l'occasion de l'entretien qu'il a avec vous, il souhaite que vous l'aidiez à bâtir une stratégie à long terme, tout en voulant rester sur des « schémas classiques » et facilement adaptables. Il n'a da priori sur aucune solution mais veut comprendre la logique de la démarche qui lui sera proposée....

### **COMPETENCE FINANCIERE DES CLIENTS :**

Monsieur et Madame SAMSON ne sont pas familiarisés avec la gestion de patrimoine. Ils sont prudents de nature et attendent des informations simples, claires et précises. Ils n'ont d'aversion pour aucune forme de placement mais veulent des solutions adaptables dans le futur...

## EXAMEN DE CERTIFICATION 2005 - UV5

### QUESTION 1 :

Avant d'aborder les questions techniques, Monsieur SAMSON vous demande de lui préciser ce que sont les **règles d'éthique et de déontologie** qui s'imposent aux certifiés CGPC.

**Question notée sur 5 points**

### QUESTION 2 :

Quel **diagnostic** faites vous de la situation financière actuelle de la famille SAMSON et quelles perspectives pour le futur retiendrez vous pour organiser votre conseil ?

**Question notée sur 8 points**

### QUESTION 3 :

**Perspective retraite :** Monsieur SAMSON demandera la liquidation de ses droits à la retraite dans un an. Un grand désir de sécurité financière l'anime : que lui suggérez vous de faire pour qu'il puisse être sûr de disposer de ressources complémentaires en retraite afin de maintenir un niveau de vie identique à celui qui est le sien aujourd'hui?

Il a entendu parler du PERP, du PERCO, de l'Assurance Vie ...et souhaite, de manière générale, avoir votre opinion sur le thème des placements retraite.

**Question notée sur 6 points**

### QUESTION 4 :

**Immobilier :** L'acquisition de l'appartement mitoyen est-elle bien raisonnable ? Si votre opinion est positive comment conseilleriez-vous de bâtir le financement ?

**Question notée sur 5 points**

### QUESTION 5 :

**Protection de la famille :** Comment faire en sorte que les époux SAMSON se protègent mutuellement au maximum lors de la disparition du premier d'entre eux ? Ils ont entendu dire que la technique du démembrement de la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie constituait la solution miracle mais n'ont pas saisi le sens du dispositif...

Comment faire en sorte que les trois enfants soient traités à parité lorsque leurs parents disparaîtront ?

**Question notée sur 6 points**

### QUESTION 6 :

**Placements :** actions, obligations, monétaire, immobilier, forêts, or, ... Dans toute la panoplie des solutions disponibles sur le marché que retiendriez-vous pour la famille SAMSON, et dans quelles proportions, sachant que vous aurez, probablement, défini déjà un certain nombre d'enveloppes juridiques, que vos clients sont sensibles à l'optimisation fiscale et veulent des solutions simples, modifiables dans le futur et ne nécessitant pas une gestion trop consommatrice de temps... **Vous dresserez un tableau de synthèse de vos propositions en la matière.**

**Question notée sur 10 points**

**Total des points de l'épreuve : 40**

## ANNEXE: TABLEAUX DE CHIFFRES

<b>BILAN</b>			
TOUS LES BIENS APPARTIENNENT A LA COMMUNAUTE – chiffres en €			

ACTIF		PASSIF	
Résidence principale	400.000		
Résidence secondaire	150.000	Crédit résidence secondaire	36.000 *
Immeuble loué (Loi Besson)	120.000	Crédit Locatif (Besson)	109.000 **
PEE (sicav monétaires)	30.000		
Actions	25.000		
Obligations	15.000		
Sicav de trésorerie	200.000		
Liquidités non placées	80.000		
<b>TOTAL</b>	<b>1.020.000</b>		<b>145.000</b>

\* *Crédit Résidence secondaire : linéaire- € 150.000 de 2000 à 2007 – 4% -  
Amortissement : € 2.050 par mois – Capital restant dû : € 36.000 – Assurance décès 100% Monsieur*

\*\* *Crédit Appartement Besson : linéaire – € 120.000 de 2003 à 2018 – 5%  
Amortissement : € 948 par mois – Capital restant dû : € 109.000 – Assurance décès 100% Monsieur*

<b>BUDGET 2005</b>
chiffres en €

### RESSOURCES :

Salaire Monsieur SAMSON	125.000 brut	95.000	net
Loyers investissement Besson	7.200	6.000	net de charges
Revenus valeurs mobilières	p.m.	p.m.	

### DEPENSES :

Impôt sur le revenu	13.000
Impôts fonciers et taxes d'habitation	3.000
Remboursements d'emprunts	36.000
Etudes Aurore (2005)	3.000
Dépenses courantes	45.000

## TABLES

### **IRPP METHODE SIMPLIFIEE**

R/N inf. à 4.334 €	0
R/N entre 4 335 et 8 524 €	$(R \times 0.0683) - (296,01 \times N)$
R/N entre 8 525 et 15 004 €	$(R \times 0.1914) - (1\,345,32 \times N)$
R/N entre 15 005 et 24 294 €	$(R \times 0.2826) - (2\,713,68 \times N)$
R/N entre 24 295 et 39 529 €	$(R \times 0.3738) - (4\,929,29 \times N)$
R/N entre 39 530 et 48 747 €	$(R \times 0.4262) - (7\,000,61 \times N)$
R/N supérieur à 48 747 €	$(R \times 0.4809) - (9\,667,07 \times N)$

### **ISF**

Inf. à 732 000 €	0 %
Compris entre 732 000 et 1 180 000 €	0.55 %
Compris entre 1 180 000 et 2 339 000 €	0.75 %
Compris entre 2 339 000 et 3 661 000 €	1.00 %
Compris entre 3 661 000 et 7 017 000 €	1.30 %
Compris entre 7 017 000 et 15 255 000 €	1.65 %
Supérieur à 15 255 000 €	1.80%

### **SUCCESSION ENTRE EPOUX**

<b>Part du Patrimoine Taxable</b>	<b>Taux</b>
Moins de 7 600 €	5 %
De 7 600 à 15 000 €	10 %
De 15 000 à 30 000 €	15 %
De 30 000 à 520 000 €	20 %
De 520 000 à 850 000 €	30 %
De 850 000 à 1 700 000 €	35 %
Plus de 1 700 000€	40 %

### **SUCCESSION EN LIGNE DIRECTE**

<b>Part du Patrimoine Taxable</b>	<b>Taux</b>
Moins de 7 600 €	5 %
De 7 600 à 11 400 €	10 %
De 11 40 à 15 000 €	15 %
De 15 000 à 520 000 €	20 %
De 520 000 à 850 000 €	30 %
De 850 000 à 1 700 000 €	35 %
Plus de 1 700 000€	40 %